

4th International Conference on
the Capability Approach
“Enhancing Human Security”
5-7 September 2004, University of Pavia, Italy

**How Capabilities Can Enhance Human Insecurity ?
The Case of Genocide.**

Jérôme Ballet, Sébastien Barillot and François-Régis Mahieu
University of Versailles St Quentin
C3ED
47 Bd Vauban
78047 Guyancourt cedex
France

Email: jballetfr@yahoo.fr, jarmah@noos.fr, sbarillot@wanadoo.fr

Abstract: The *traditional* vision of genocide is exogenous. In this framework, ethnic groups have a real sense. The main consideration for this phenomenon has been socio-ethnic. Furthermore, ethnic conflicts, in recent economic literature presupposes an ‘objectivity’ of ethnic groups. Meanwhile, this realism is denied by modern ethnology; ethnic groups being a construction, sometimes made by those who take part in the "genocide" themselves, not a reality.

Here we propose, as an alternative approach, an endogenous vision of genocide. Our new vision rests on an enlargement of the capability approach. We postulate that each person structures his/her capabilities set. This structure reflects his/her capacity to live or to survive. For instance, poor societies or poor persons live owing to private and informal solidarity. However, the capabilities may be monstrous.

The paper is structured in the following way : in the first section, we establish the link between capabilities, identity and social crime as genocide. In the second section, we precise the conditions of our main argument. In the third section, we develop our argument on endogenous genocide.

La littérature économique sur les capacités¹ prend de plus en plus une allure programmatique. Les capacités deviennent le nouveau credo du développement. Il suffirait d'accroître les ensembles de capacités des individus pour assurer un bien-être supérieur.

Un tel raisonnement oublie que les capacités ne servent pas nécessairement à réaliser des modes de fonctionnement harmonieux. Les capacités peuvent devenir monstrueuses et servir à éliminer son semblable. Le génocide en est un exemple. Les capacités sont utilisées dans des contextes socioéconomiques spécifiques et ne peuvent être appréhendées en dehors de ces contextes. Or, ces contextes peuvent être à l'origine de recréation ethnique ou identitaire dont la logique extrême vise à l'élimination d'autres personnes.

Cet article a pour objet de rappeler que les capacités ne peuvent être considérées comme bonnes en soi. Dans une première section, nous avançons l'idée que les capacités peuvent devenir monstrueuses dans certains contextes. Il s'agit essentiellement de contextes économiques dans lesquels l'appartenance communautaire et plus exactement la recréation de cette appartenance permettent d'accroître ses propres capacités ou celles de son groupe. Dans la seconde section nous illustrons l'idée de capacités monstrueuses en lien avec les risques de conflits potentiels liés aux mécanismes de recréation ethnique ou identitaire. Enfin, dans la troisième section nous développons les arguments permettant d'appréhender les mécanismes de recréation identitaire et de génocide endogène.

1. Capacités, identités et crime social

Le génocide nazi a terriblement influencé la philosophie européenne, en montrant la monstruosité possible des rapports humains. Depuis, on ne peut oublier les modalités pratiques d'une éthique du mal avant de programmer une morale du bien. Cette dernière ne peut être traitée isolément sans risque social. Le concept de capacité dans son interprétation programmatique pour le développement n'échappe pas aux règles de prudence qui doivent s'imposer à toute morale du bien.

Le concept de capacité, bien antérieur aux travaux de A. Sen, est au cœur de l'anthropologie philosophique et pose la question d'un sujet "fragile" et "faillible" dans un contexte éthique du mal et du bien. La capacité peut être ou peut devenir monstrueuse. Cette conjoncture du mal est représentée ici par le cas du génocide, une contingence telle que le crime social s'accomplit dans sa relation entre identité et faits.

Le concept de capacité a été proposé par Sen dans le but de favoriser le développement. En ce sens, l'analyse est normative, puisqu'elle s'appuie sur la certitude du bien. Le développement des capacités permettrait notamment aux plus pauvres d'accéder à un stade supérieur de possibilités de fonctionnements. Cependant, cette analyse ne voit pas la contingence de la relation interpersonnelle et le risque d'une libération des capacités les plus meurtrières, faute de prendre en compte la malveillance. Elle oublie que le sujet peut se comporter de manière bienveillante comme de manière malveillante. Renforcer les capacités et donc les modes de fonctionnement n'indique rien sur les choix des individus et l'utilisation de leurs capacités. Et il n'y a aucune raison d'exclure les utilisations les plus monstrueuses.

¹ La capacité désigne la liberté d'être ou de faire dans un programme de développement au sens d'Amartya Sen. Cette conception est restrictive par rapport à la capacité de l'anthropologie philosophique en ne tenant pas compte du sujet (vulnérable) en particulier de sa responsabilité dans un spectre éthique complet (du mal au bien).

Il suffit de reconnaître pour cela que la capacité à faire est liée à l'identité et que son usage peut être discriminant par le sujet, à savoir une personne dans un contexte social. Par exemple une communauté pourra être dévalorisée, niée sinon détruite avec la meilleure conscience, au nom de la responsabilité vis-à-vis de son groupe d'adhésion. La capacité à faire le mal est liée à l'affirmation de son identité contre celle des autres. Capacité à faire le mal et capacité à être sont reliées dialectiquement. Ma propension à détruire les autres sera d'autant plus forte qu'ils seront «dénaturés» ; ainsi ma liberté à participer au crime social sera facilitée par les caractéristiques des autres : étoile jaune, ruban bleu, taille, mentions spéciales sur les papiers d'identité. La capacité à détruire est ainsi libérée et rationalisée par la capacité à « re-crée» l'identité, cette double capacité pouvant être facilitée par l'appareil d'Etat.

Cette «re-création identitaire ou ethnique» a souvent une base économique forte. Elle accompagne en général une crise économique : chômage massif et hyperinflation (Allemagne), densité excessive sur des terres rurales pauvres (Rwanda/Burundi), conflits fonciers entre propriétaires «indigènes» et exploitants «allogènes» (Afrique de l'Ouest). Dans de tels contextes, les préférences malveillantes se développent ; elles expriment des frustrations et des envies « négatives » vis-à-vis d'un autre peuple jusqu'à la « solution finale » : l'exclusion de ces autres personnes par la déportation ou la mort. Economiquement, cela permet de diminuer la pression sur les ressources, de diminuer les charges récurrentes des autres et de s'approprier leurs professions et leurs biens. Le génocide réalise ainsi une nouvelle allocation des richesses et des droits de propriété. En ce sens, le génocide est un crime social organisé qui, en termes de coûts/ bénéfices, démontre sa rentabilité ². Dans le cadre d'une éthique du mal, le génocide permet de libérer ses capacités, par exemple de développer la supériorité de son identité (to be) et de développer sa capacité économique (to do) dans le cadre d'un crime largement impuni.

Tenir compte de cette re-création identitaire dans des contextes économiques particuliers permet de comprendre comment des hommes ordinaires deviennent des génocidaires. En tant que personne appartenant à un groupe spécifique, j'ai une responsabilité à l'égard de ce groupe. Parce que je me pense comme appartenant à ce groupe, je suis enclin à agir pour sa préservation qui est aussi celle de mon identité. La capacité désigne en priorité l'aptitude à m'imputer une responsabilité. Cette responsabilité est un ensemble de droits et obligations que reconnaît la personne et qui la fondent. Cette capacité est première car elle fonde le sujet de droit, lui donnant une identité personnelle et collective. Il s'agit pour Ricoeur de «la capacité d'un agent humain à se désigner lui-même comme l'auteur de ses actes». Si cette capacité conduit à un sujet capable de s'identifier, d'être respecté et digne d'estime. Si elle lui permet de départager le bien du mal dans certains cas, elle implique aussi la responsabilité à l'égard de la communauté et peut produire les pires des exactions envers ceux n'appartenant pas à cette communauté. Dans certains cas, elle implique des conflits moraux. Par exemple, au moment de massacrer son semblable, comment arbitrer entre le mot d'ordre politique (la responsabilité à l'égard de sa communauté même si elle est monstrueuse) et le respect de la personne (tu ne tueras point).

Quoiqu'il en soit, le fait de penser le sujet dans sa contingence communautaire, rappelle qu'il est fragile et que cette fragilité dans sa responsabilité peut l'amener au pire des crimes. Se développe une éthique du mal au nom de la conviction que l'autre cherche le mal ; une histoire a eu lieu dans le rapport à l'Autre et un contexte social «éthiquement marqué» précède mon choix. «Toute praxis nouvelle s'insère dans une pratique collective marquée par les

² Pour le complice d'un génocide, la probabilité d'être arrêté et puni est très faible. Face à ce crime social est instituée une justice exemplaire et sélective, à l'image d'un Tribunal Pénal International.

sédimentations des œuvres antérieures déposées par l'action de nos prédécesseurs" (Ricoeur, EU).

Renforcer une capacité, décrétée «bonne » par l'expert, peut alors renforcer l'insécurité humaine : migrations, exclusions, crimes, génocide. On ne peut isoler la capacité du contexte dans lequel elle est utilisée. La littérature sur les capacités abonde de listes de principes édictés dans l'éthique du Bien. Elle rejoint la littérature sur le développement qui s'inscrit dans une téléologie du Bien. Mais cette littérature oublie que dans certains contextes et au-delà de certains seuils, les capacités peuvent être au service du mal. Elle oublie la faillibilité du Sujet, sa capacité à faire le mal en développant son identité face à l'autre, et cela jusqu'au génocide. Ce contexte du mal et de la faute permet de comprendre la capacité comme imputation de la responsabilité d'une personne fragile et faillible. Il est donc autant question de mal développement de la personne et de la société a priori que de recherche du bien. La capacité sans référence anthropologique peut devenir un outil de destruction et de mort, renforçant l'insécurité, en omettant la contingence du sujet.

2. Capabilités et risques de génocide

Dans certaines circonstances le renforcement des capacités peut provoquer le pire des crimes. Nous précisons dans cette section, dans quelles conditions générales de telles phénomènes sont susceptibles de se produire. La réalisation de certaines activités ou de certaines libertés par les personnes est fortement dépendante, non seulement de l'ensemble de leurs capacités personnelles, mais également de capacités interpersonnelles qui concernent par exemple certaines formes de capital social (Ballet et Mahieu 2001a). Nous interprétons ici les capacités interpersonnelles comme le fait d'appartenir à un groupe et ce que cette appartenance permet de faire et d'être.

Cette dualité entre capacité personnelle et capacité interpersonnelle permet de définir une structure de capacités. Cette structure peut par exemple être considérée comme stable à court terme (Ballet, Dubois et Mahieu 2004). Il faut entendre par là une structure qui n'évolue que lentement dans des conditions normales. Pourtant, nous pouvons également supposer que certains éléments de cette structure sont fragiles. Par exemple, à la suite d'un licenciement, la formation professionnelle que l'on possède peut perdre rapidement de sa valeur. De même, les relations sociales que l'on a construites sont susceptibles de se transformer rapidement à la suite d'un événement. Ballet et Mahieu (2001b, 2003a) utilisent cette hypothèse dans le cadre de l'altruisme. Ils postulent que sous l'effet d'un choc les personnes peuvent passer de la bienveillance à la malveillance. Cette seconde hypothèse implique que la structure de capacités peut subir une déformation. Des chocs exogènes peuvent créer cette déformation et réduire les capacités de survie des individus concernés. Des exemple d'application ont été développés, par exemple dans le cas du Burundi (Ballet et Mahieu 2003b).

Nous nous intéressons ici à l'évolution de cette structure et particulièrement aux changements dans les capacités interpersonnelles, c'est-à-dire aux mécanisme de re-création identitaire par rapport aux capacités personnelles.

Nous donnons dans ce qui suit une représentation à partir de quatre configurations possibles impliquant ces formes de capacités. Ces quatre configurations reposent sur deux oppositions entre deux types d'hypothèses : d'abord une opposition entre la substitution ou la complémentarité des capacités personnelles et interpersonnelles ; ensuite une opposition entre l'hypothèse selon laquelle une forte solidarité implique une diminution des conflits et l'hypothèse selon laquelle, au contraire, une forte solidarité peut s'apparenter à une recréation ethnique ou identitaire favorisant les risques de conflits.

Ces quatre configurations sont représentées par les graphiques suivants :

Figure 1

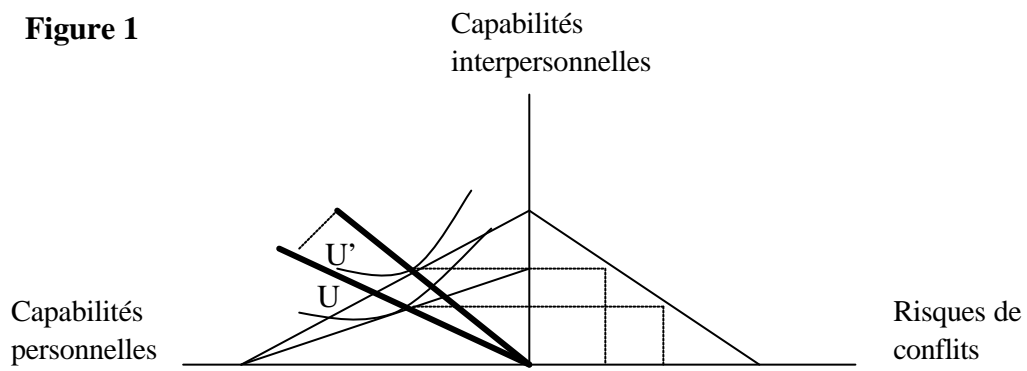


Figure 2

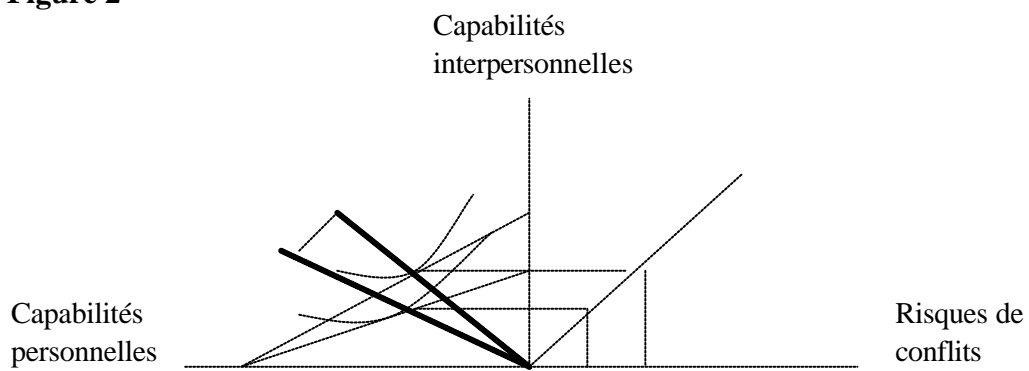


Figure 3

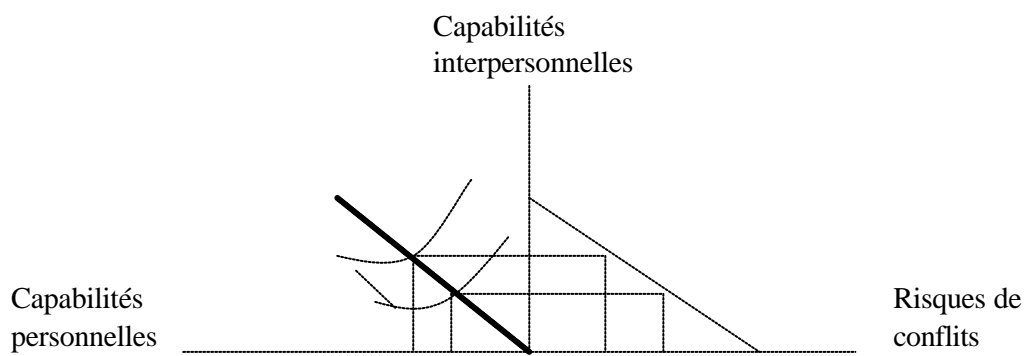
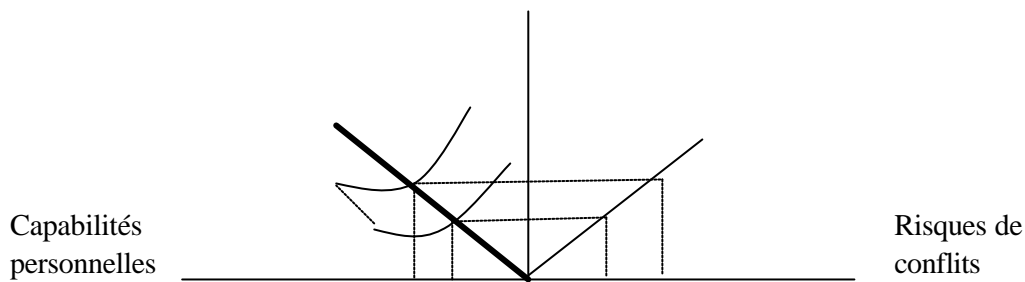


Figure 4

Capabilités interpersonnelles



Dans les figures 1 et 2, la partie gauche du graphique représente l'hypothèse de substitution entre capacités personnelles et capacités interpersonnelles. Nous l'interprétons comme le fait qu'appartenir à un groupe suppose des obligations qui limitent les potentiels personnels et réduisent de ce fait les modes de fonctionnements possibles pour les individus. La fonction U est la fonction de préférence de l'individu. Ainsi, l'individu optimise son choix de capacités sous contrainte de substitution entre les deux formes. Sur la partie droite des figures 1 et 2, se trouvent les hypothèses, soit de solidarité (figure 1), soit de récréation identitaire (figure 2). Nous pouvons interpréter ces deux figures de la manière suivante : sur la figure 1, l'accroissement des capacités interpersonnelles (passage de U à U'), c'est-à-dire du sentiment d'appartenance va de pair avec une plus grande solidarité entre les individus, ce qui en fin de compte permet de réduire les risques de conflits. On se trouve dans le cas classique et souvent décrit dans lequel les mécanismes de solidarités jouent pleinement et évitent les processus d'exclusion et la marginalisation sociale. Dans ce cas, la cohésion sociale est renforcée avec le développement des capacités interpersonnelles. La figure 3 représente un schéma similaire mais dans lequel les capacités personnelles sont complémentaires aux capacités interpersonnelles. Il s'agit typiquement du schéma de développement selon lequel l'accroissement des capacités permet de favoriser un développement harmonieux.

A l'inverse, sur la figure 2, l'accroissement des capacités interpersonnelles est associé à un risque de conflits plus élevé. Ici, nous sommes dans le cas où les capacités interpersonnelles favorisent une récréation identitaire ou ethnique supposant des risques de conflits plus forts avec les groupes identitaires opposés. La figure 4 est similaire à la figure 2, à cela près que les capacités personnelles et interpersonnelles se renforcent mutuellement. Il s'agit du cas le plus dramatique. Les individus peuvent développer leur propre capacité personnelle en appartenant à un groupe qui élimine les autres physiquement. Le génocide devient parfaitement rationnel puisqu'il permet d'accroître le bien-être personnel.

Ces quatre figures sont purement illustratives. Elles ont pour seul objet de préciser les conditions dans lesquelles les capacités deviennent un facteur d'insécurité et sont une représentation de l'argument proposé dans la section précédente. Dans la section suivante, nous allons préciser comment les capacités peuvent devenir monstrueuses à travers les processus de re-créations identitaires ou communautaires.

3. Une analyse des processus de récréation communautaire

Nous proposons ici une approche endogène du génocide. Elle s'appuie sur le modèle de club dans lequel le principe d'exclusion conduit à l'élimination physique d'individus. Il s'agit d'un modèle considérant à un moment donné l'existence d'une population initiale hétérogène regroupé au sein d'un club ou communauté unique (within club). Dans le cas du génocide, l'hétérogénéité s'interprète comme la différence entre les caractéristiques individuelles des membres en place ; elle génère ainsi un coût de congestion « non-anonyme » que l'action

collective vise à internaliser. Cette vision «discriminante » du club suggère deux principales réflexions : premièrement, le génocide correspond à une réponse contextuelle par rapport à un environnement impliquant la vulnérabilité des individus agresseurs (bourreaux) ; deuxièmement, il est possible de traduire ce phénomène par rapport au concept de « capacités » et à la considération d'un système de «droits et d'obligations » définissant un principe particulier de responsabilité.

Comprendre le génocide en fonction de ses implications communautaires nécessite de dépasser la vision «culturelle » du massacre collectif perçu comme l'expression d'une tendance naturelle à la malveillance et à la violence. S'il est vrai que le génocide consiste à homogénéiser une population par un processus de destruction physique, le « goût du sang » ne parvient pas à expliciter ce phénomène de façon satisfaisante. De manière contre intuitive, il est possible d'envisager le génocide comme conséquence de la vulnérabilité d'une partie d'une population donnée. Ainsi, la menace ressentie pousse certains individus à coopérer afin de défendre un intérêt commun : la lutte pour la survie dans un environnement menaçant. Il s'ensuit donc la mise en place d'un mécanisme d'exclusion vis à vis des individus jugés «à risque ».

Dans la théorie des clubs le phénomène discriminatoire ne dépend pas de la moralité des individus concernés mais se fonde sur la rationalité d'individus répondant à un principe de coopération. A ce titre, le modèle le plus proche du génocide est le club discriminant. En effet, la dimension « génétique » du génocide se traduit au sein d'un club par la « consommation subjective » des caractéristiques individuelles des partenaires (DeSerpa 1977). Le rejet de certains d'entre eux se traduit alors par l'apparition d'un coût de congestion « non-anonyme » générant une désutilité (externalité négative). Dès lors, cette désutilité peut être conçue comme la crainte d'autrui en fonction des caractéristiques qu'il représente. Il y a donc assimilation entre les caractéristiques et les individus qui en sont porteurs pour déterminer la cause du « malheur » d'une certaine partie de la population initiale. Par conséquent, l'endogenisation de cet effet externe se traduit par la mise en place d'un principe d'exclusion visant à homogénéiser le club, et donc à le « sécuriser ».

Le modèle du club prévoit à ce titre une règle de tarification régulant l'accès (Berglas et Pines 1981). Fondée sur les préférences des membres du club (prix ombres), cette règle joue avant tout un rôle dissuasif à chaque visite effectuée au club. Elle permet alors de distinguer l'offre de coopération, adressée par le club dans sa totalité, de la demande de coopération formulée par un individus qui s'interroge sur le renouvellement de sa participation. Selon le signe respectif de l'offre et de la demande, il est possible de définir la nature du principe coopératif régissant une communauté (Barillot 2003).

| | | Demande de coopération | |
|-----------------------------|----|--|--|
| | | ?0 | ?0 |
| Offre de coopération | ?0 | Club inclusif pur | Club inclusif avec incitation à l'entrée |
| | ?0 | Club exclusif avec effet de dissuasion | Club exclusif pur |

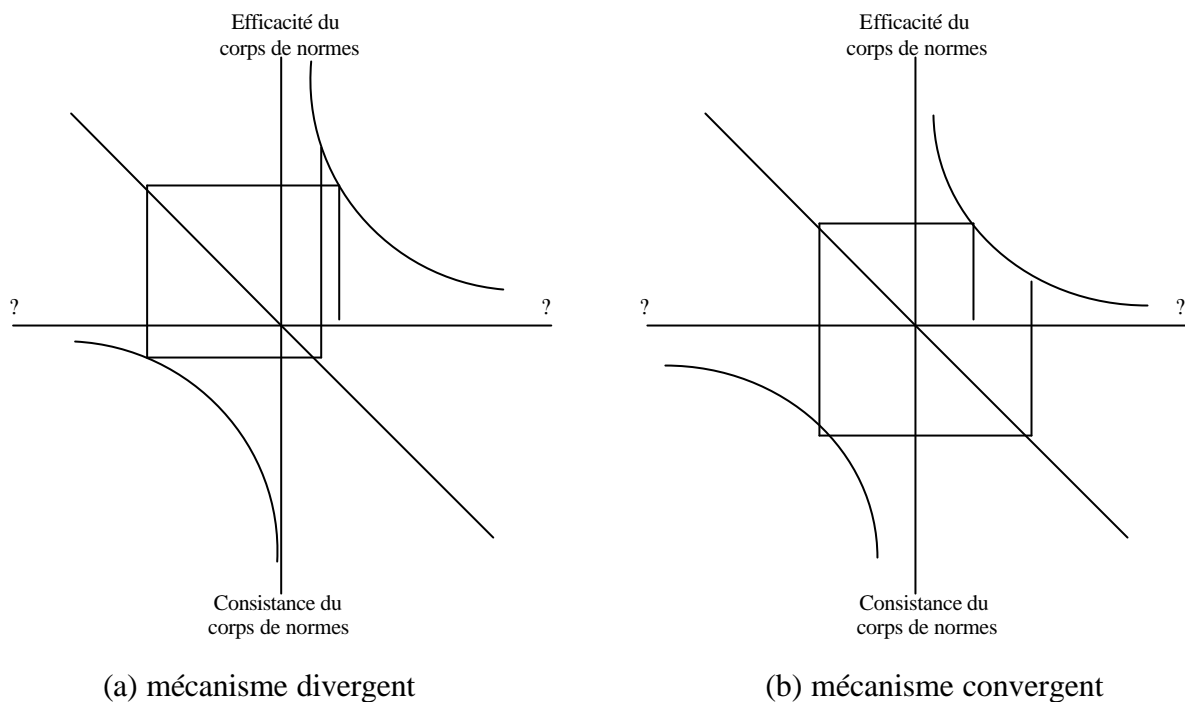
Le génocide correspond alors à une configuration de «club exclusif pur », se protégeant contre l'intrusion de membres non souhaités (offre négative) et paraissant peu attrayant pour certains individus (demande négative). On peut alors penser que les signaux envoyés par le biais de la règle de tarification subjective ne constituent que la première phase d'un « tri communautaire ». En cas de mauvaise perception de ces signaux, lorsque les individus sont trompés par leur bienveillance ou leur malveillance naturelle (Ballet et Barillot 2004), la réponse autoritaire des membres vulnérables consiste alors en une élimination physique des « gêneurs ». Ce cas extrême montre alors qu'un processus de discrimination dépendant des préférences individuelles et de la configuration collective permet à ses préférences de se réaliser. Ainsi, chaque individu contient en lui une potentialité génocidaire, qui dépend pour s'exprimer d'un contexte social particulier. Cet environnement implique une différenciation à l'extrême des individus selon des caractéristiques particulières. Il s'ensuit un repérage des individus déviant, représentant un risque pour les autres membres de la communauté hétérogène initiale. En général, les caractéristiques retenues sont simples et clairement identifiables (confession religieuse, couleur de peau, langue, appartenance ethnique), et suscitent des catastrophes humaines par le sentiment d'insécurité communautaire qu'elles sont en mesure de créer. Ainsi, un génocide en cache souvent un autre, qui est réprimé dans un premier temps, mais qui peut s'exprimer par la suite, si la configuration sociale le favorise à un moment donné (Frontière Serbie-Kosovo). Dans ce cas, le génocide consiste en une « lutte pour le premier coup » plutôt qu'une application aveugle de la « loi du talion » entre franges malveillantes d'une population initiale, caractérisée par la mixité.

Néanmoins, on peut également considérer que le génocide réside en une mauvaise allocation du système de droits et d'obligations régissant une société hétérogène. Dès lors, l'analyse précédente reste toujours valable mais permet de mettre en lumière le rôle des « capacités » dans le processus du génocide. Le club est alors perçu comme un moyen d'accéder à certaines ressources et octroie ainsi des « capacités ». La logique du génocide correspondrait à l'exagération d'un système de droits et d'obligations qui conduit au « laisser faire » et à la faillibilité de l'interaction sociale.

Les droits et obligations symbolisent la responsabilité que l'on s'impute individuellement par rapport à autrui. Ils traduisent la façon dont la liberté individuelle peut s'exprimer et reflètent ainsi les capacités d'une personne au sein d'une société. De ce point de vue, le génocide en tant que crime social s'apparente à une faillite du système de droits et d'obligations dans une communauté hétérogène. Si l'on considère que ce système est alloué à l'instar d'un bien collectif impur, il est possible de repérer un mécanisme convergent ou divergent selon le contexte initial dans lequel s'inscrit la communauté. Cette démarche s'avère alors complémentaire des effets de clubs précédemment mis en évidence puisqu'elle montre comment le principe d'exclusion se fonde, non plus systématiquement sur un calcul en termes de caractéristiques individuelles, mais en termes de normes sociales dont la répartition en pervertit l'application. On aboutit alors, selon la configuration communautaire, à l'émergence de « capacités monstrueuses ».

Pour ce faire, posons tout d'abord que chaque individu dispose d'un ensemble de «droits et d'obligations » qui lui confère certains devoirs et avantages vis à vis d'autrui. La responsabilité s'assimile alors à la définition d'un réseau social qui contraint l'individu rationnel à utiliser une partie de ses ressources pour satisfaire les désirs des autres, ou pour soulager leur peine. Ce rapport peut être implicite, et donc pervers : l'individu rationnel intègre de façon positive la satisfaction d'autrui comme argument de sa propre satisfaction, le bonheur du deuxième impliquant l'aisance du premier. On imagine alors facilement que l'altruiste s'enquiert de la situation d'autrui qui devient l'objet d'un sentiment de solidarité.

Mais que se passe-t-il lorsque les normes ne sont pas fixées *a priori* et que l'interaction sociale est en mesure de les modifier? Il vient alors un risque de divergence de la communauté, incapable de gérer un élargissement du système de droits et d'obligations.



Si l'on se réfère aux schémas précédents, il est évident qu'une communauté nantie de normes, aussi bienveillantes soient-elles peut échapper à ses membres et conduire à une configuration extrême. Notons ? et ? qui indiquent respectivement la taille et le nombre de normes caractérisant le groupe. Le graphique (a) représente une communauté invalidante, soumise à des effets de congestion qui ne sont pas internalisés. La population totale croît indéfiniment sans limite de taille. Cette phase d'inclusion perpétuelle réduit l'importance des normes dans la communauté et marginalise la responsabilité vis à vis d'autrui. Dans ce cas, le sentiment d'appartenance est réduit à sa plus simple expression et n'est pas en mesure de générer des comportements paternalistes. Inversement, le graphique (b) propose une configuration protectrice, dans la mesure où la communauté se contracte naturellement pour assurer l'efficacité sociale de l'édifice. Ainsi, le génocide s'explique par une prédominance du corps de normes au sein de la communauté. Le processus de régulation qui vise à réduire le nombre de bénéficiaires pour assurer l'optimalité de la configuration repose sur la perception des libertés individuelles. Au nom de celles-ci, certains individus promeuvent l'élimination d'autres personnes pour assurer l'équilibre d'une communauté réduite. Les instigateurs du génocide perçoivent alors une responsabilité par rapport à la destinée d'autrui. Le droit de « vie et de mort » représente une forme extrême de « capacités » qui légitime l'élimination physique d'un certains nombres d'individus.

En conclusion, le génocide peut être analysé comme la manifestation d'un calcul économique rationnel ou comme une perversion du système de droits et d'obligations. Ces analyses permettent notamment de revenir sur l'idée du génocide culturel en suggérant une explication qui dépend de la configuration d'une communauté initiale, tant au niveau de la composition interne du groupe qu'à travers le sentiment d'appartenance.

References

- Ballet J. et Barillot S. (2004), *Clubs discriminants et coopérativité*, Miméo, Université de Versailles saint Quentin
- Ballet J., Dubois J.L., Mahieu F.R. (2004), «A la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base», *Développement Durable et Territoire*, n°3, <http://www.revue-ddt.org>
- Ballet J. et Mahieu F.R. (2001a), *Entitlement map and social capital as capabilities indicators*, University of Cambridge-St Edmund's College, Conference on Justice and Poverty, examining Sen's Capability Approach, 5-7 June.
- Ballet J. et Mahieu F.R. (2001b), *An Economic Approach to Malevolence*, Mimeo, Public Choice Society, April, Paris
- Ballet J. et Mahieu F.R. (2003a), «Le capital social, mesure et incertitude du rendement », in Ballet J. et Guillon R. (eds), *Regards croisés sur le capital social*, pp.41-56, L'Harmattan, Paris.
- Ballet J. et Mahieu F.R. (2003b), «La soutenabilité sociale des politiques de lutte contre la pauvreté », in Dubois J.L., Lachaud J.P., Montaud J.M., Pouille A. (Eds), *Pauvreté et développement socialement durable*, pp. 287-301, Presses universitaires de Bordeaux, Bordeaux.
- Barillot S. (2003), *La théorie des clubs, une redéfinition du principe coopératif*, Thèse pour le doctorat en sciences économiques, Université de Versailles saint Quentin en Yvelines.
- Berglas E. and Pines D. (1981), «Clubs, Local Public Goods and Transportation Models », *Journal of Public Economics*, 15, pp.141-162.
- DeSerpa A.C. (1977), « A Theory of Discriminatory Clubs », *Scottish Journal of Political Economy*, 24(1), p. 33-41